



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droit de vote

Question écrite n° 16414

Texte de la question

Sachant que la population française âgée de dix-huit ans et plus peut être connue, M Henri Bayard demande à M le ministre de l'intérieur quel était le nombre d'électeurs inscrits en France métropolitaine lors des dernières élections municipales, la confrontation des deux chiffres permettant de déterminer pour notre pays le pourcentage réel de personnes en situation d'exercer leur droit de vote qui sont régulièrement inscrites sur les listes et donc de celles qui n'ont jamais fait cette démarche.

Texte de la réponse

Reponse. - Le taux d'inscription sur les listes électorales rapporte le nombre des électeurs inscrits à la population disposant de la capacité électorale. Son calcul soulève néanmoins des difficultés même lorsque l'on dispose d'un nombre d'électeurs inscrits assuré, ce qui est le cas pour une année ou a eu lieu une consultation générale. Il convient en effet d'estimer le corps électoral potentiel, c'est-à-dire de soustraire de la population d'âge électoral le nombre des étrangers et celui des personnes privées de la capacité électorale. Or aucun de ces trois paramètres n'est fixé avec certitude. Néanmoins, le ministère de l'intérieur dispose des estimations de la population d'âge électoral établies annuellement par l'INSEE entre deux recensements généraux de la population et des estimations du nombre des étrangers et du nombre des personnes privées de leurs droits civiques établies par les services concernés. Ainsi, la population à même de voter en métropole a pu être estimée pour 1988 à 38 916 000. Rapportée au nombre d'électeurs inscrits en métropole (37 048 629) lors de l'élection présidentielle de 1988, ce chiffre donne un taux de non-inscrits de 4,8 p 100, soit environ deux millions de citoyens ne figurant pas sur les listes électorales. Il apparaît en outre que la proportion des non-inscrits varie sensiblement d'une année à l'autre : en particulier, on constate un afflux de nouvelles demandes au cours des révisions qui précèdent une année où doivent avoir lieu des élections législatives ou présidentielles.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16414

Rubrique : Elections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3356